

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC **Marché n° 26PI82**

Centre Hospitalier de Sens

Marché de maîtrise d'œuvre partielle UCA–
Phase travaux (VISA, DET, OPC éventuel, AOR)

Groupe Hospitalier du Territoire Nord Yonne
1, Avenue Pierre De Coubertin
BP 108
89 108 SENS Cedex

Date limite de remise des offres : le 6 juillet 2026 à 12h



SOMMAIRE

I.	PRÉAMBULE	3
II.	PRESENTATION DE L'ACHETEUR, DU MARCHÉ ET DU PROJET DE RESRUCTION	3
1	L'acheteur et le maître d'ouvrage	3
1.1	L'acheteur	3
1.2	Le maître de l'ouvrage	3
2	Présentation de l'opération	4
2.1	PRÉCISIONS CONCERNANT LE MARCHÉ	4
2.2	PRÉSENTATION DU PROJET IMMOBILIER	4
2.3	MONTANT PRÉVISIONNEL DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE DE L'OPÉRATION	4
3	Procédure et objet du marché	4
3.1	Nature et mode de passation du marché d'études	4
3.2	Objet du marché d'études et délai d'études	4
3.3	Le planning prévisionnel du marché	4
3.4	Nomenclature communautaire	5
4	Langue et monnaie	5
5	Dossier de consultation	5
5.1	Dossier de consultation	5
5.2	Modifications éventuelles du dossier	5
6	Achèvement prématuré de la procédure pour un, plusieurs ou tous les candidats	5
7	Mise à disposition uniquement par voie électronique des pièces du dossier de concours de maîtrise d'œuvre en phase candidatures	5
7.1	Accès aux pièces publiées sur le profil d'acheteur (plateforme de dématérialisation)	5
7.2	Précisions concernant les modalités d'accès des candidats au dossier de concours de maîtrise d'œuvre publié sur le profil d'acheteur	Erreur ! Signet non défini.
7.3	Renseignements complémentaires	5
7.4	Pièces à fournir lors du dépôt de la candidature	6
8	Composition de l'équipe	7
8.1	Niveau(x) spécifique(s) minimal / minimaux exigé(s)	7
8.2	Interdiction des candidatures multiples	8
8.3	Forme juridique du futur titulaire du marché de maîtrise d'oeuvre	8
9	Dépôt des offres : transmission électronique obligatoire	8
9.1	Date de limite de réception des candidatures	8
9.2	Dépôt des documents dématérialisés	8
9.1	Modalités de dépôt sur le profil d'acheteur	9
10	Visite du site	10
11	Renseignements complémentaires avant la remise des offres	11
12	Précisions concernant le délai de validité des dossiers de projet (offres)	11
13	Présentation de l'offre	11
14	Variantes	11
15	Critères de jugement	11
16	Information des soumissionnaires	11

I. PRÉAMBULE

Dans le cadre de son schéma directeur immobilier en cours de finalisation, le CH de Sens engage des travaux de relocalisation de son unité de chirurgie ambulatoire de manière à augmenter le capacitaire et à améliorer le parcours patient tout en humanisant le service.

Ce présent document établit les directives régissant le déroulement de la consultation relative au marché d'études (Marché de maîtrise d'œuvre partielle UCA – Phase travaux (VISA, DET, OPC éventuel, AOR)

II. PRESENTATION DE L'ACHETEUR, DU MARCHE ET DU PROJET DE RESRUCTION

1 L'acheteur et le maître d'ouvrage

1.1 L'acheteur

L'acheteur	Groupement Hospitalier du Territoire Nord Yonne
Représenté par Véronique ROBIN , Directrice Générale du GHT Nord Yonne	Centre Hospitalier de Sens, établissement support du GHT Nord Yonne 1, Avenue Pierre de Coubertin BP 108 89 108 SENS Cedex

Le **Groupement Hospitalier du Territoire Nord Yonne** est signataire de tous les marchés et contrats, et de leurs actes modificatifs pour l'ensemble des établissements relevant du Groupement Hospitalier de Territoire.

"Les candidats sont informés que les actes ou décisions relatifs à la passation, la dévolution et la conclusion des marchés ou contrats relèvent de la compétence exclusive du Directeur Général du GHT Nord Yonne entre ou de son représentant dûment mandaté. Les candidats ne sauraient se prévaloir pour quelque motif que ce soit d'une décision ou acte n'émanant pas des autorités constituées rappelées ci-dessus."

La Cellule des marchés de l'établissement support :

- Assure le pilotage de la consultation ;
- Procède aux formalités de mise au point, signature et notification des marchés ;
- Résilie le marché si besoin ;

1.2 Le maître de l'ouvrage

Le Maître de l'ouvrage

Représenté par **Emmanuel BOS**, Directeur Adjoint en charge des achats de la logistique, des travaux du GHT Nord Yonne

L'établissement support, soit le Centre Hospitalier de Sens :

- Procède à l'exécution du marché : passation de ses commandes et de ses ordres de service (OS) ;
- Procède aux formalités de rédaction, mise à la signature et notification des actes modificatifs
- Procède à la rédaction des certificats administratifs ;
- Effectue le suivi et le contrôle des fournitures et travaux objets du marché avec l'aide et l'assistance de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) ;
- Procède à la réception avec l'assistance de l'AMO ;
- Procède à la vérification et à l'admission des travaux objets du marché avec l'assistance de l'AMO ;
- Procède au traitement de ses factures, au paiement des fournisseurs du groupement (Avances- Acomptes Paiements pour solde) dans le délai réglementaire après validation et contrôle de l'AMO.
- Met en œuvre les dispositions prévues au marché, comme les procédures d'escompte en cas de délai de paiement réduit ;

En cas de non-respect des obligations contractuelles du titulaire, met en œuvre les pénalités d'exécution, selon les dispositions prévues au marché, et en application des décisions éventuelles prises par la Cellule Territoriale des Marchés et des Contrats ou arrêtées entre les établissements parties.

2 Présentation de l'opération

2.1 PRÉCISIONS CONCERNANT LE MARCHÉ

Les travaux sont à exécuter au CH de Sens, bâtiment Gaston RAMON.

Les missions afférentes au marché débutent à la date de notification du marché et s'achèvent à l'expiration du délai de la dernière phase soit l'envoi des DOE et réception totale du chantier.

PRÉSENTATION DU PROJET IMMOBILIER

Les travaux concernent une surface de 670 m².

2.2 MONTANT PRÉVISIONNEL DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE DE L'OPÉRATION

Le montant prévisionnel de l'enveloppe financière affectée aux travaux est **de 1 100 000 € euros Hors Taxes** (valeur janvier 2026).

3 Procédure et objet du marché

3.1 Nature et mode de passation du marché d'études

Conformément à l'article R. 2172.2 du code de la commande publique la présente consultation est passée selon la procédure des marchés adaptés dite MAPA conformément aux dispositions des articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8 du Code de la commande publique.

3.2 Objet du marché d'études et délai d'études

Le titulaire du marché se verra confier une mission de maîtrise d'œuvre partielle comprenant les éléments suivants : (Marché de maîtrise d'œuvre partielle UCA – Phase travaux (VISA, DET, OPC éventuel, AOR)

3.3 Le planning prévisionnel du marché

- Le planning prévisionnel du marché est le suivant :
 - Date prévisionnelle du début du chantier : Novembre 2026
 - Durée de chantier : 12 mois

3.4 Nomenclature communautaire

71000000-8	Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection
------------	---

4 Langue et monnaie

Les candidatures et les dossiers de projet architectural des candidats seront entièrement rédigés en langue française et exprimées en euros. Si la candidature ou le dossier de projet d'un candidat est rédigée dans une autre langue, elle doit être accompagnée d'une traduction en Français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5 Dossier de consultation

5.1 Dossier de consultation

Le dossier est composé notamment des pièces suivantes sans ordre de préséance :

- ☐ Le Cahier des Clauses Particulières (CCP)
- ☐ L'acte d'engagement et ses annexes à remplir et signer par le candidat.

5.2 Modifications éventuelles du dossier

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications au dossier au plus tard 7 jours avant la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

6 Achèvement prématuré de la procédure pour un, plusieurs ou tous les candidats

L'acheteur pourra décider à tout moment de ne pas donner suite à la présente consultation sans que sa responsabilité puisse être engagée et sans que les candidats puissent prétendre à une quelconque indemnité.

7 Mise à disposition uniquement par voie électronique des pièces du dossier de concours de maîtrise d'œuvre en phase candidatures

7.1 Accès aux pièces publiées sur le profil d'acheteur (plateforme de dématérialisation)

Ce dossier est disponible gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse électronique suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Aucune demande d'envoi du dossier par support physique électronique n'est autorisée.

Le mode de transmission par voie électronique est obligatoire pour l'ensemble des échanges (présentation des candidatures et des offres, demandes de régularisation ou de précisions éventuelles, ...).

7.2 Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour présenter leur candidature, les candidats devront transmettre impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Cette demande doit intervenir **au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres**.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier et s'étant identifiées, au plus tard **4 jours avant la date limite de réception des offres.**

7.3 Pièces à fournir lors du dépôt de la candidature

Le groupement candidat devra fournir à l'appui de sa candidature les pièces suivantes :

7.3.1 DOSSIER ADMINISTRATIF

- ☐ **UNE LETTRE DE CANDIDATURE (CF. FORMULAIRE DC1) - ARTICLES R.2143-3 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE**
LA LETTRE DE CANDIDATURE DOIT ETRE COMPLETEE PAR LE REPRESENTANT AUTORISE A ENGAGER LE CANDIDAT. ÉTANT PRÉCISÉ QUE D'UNE MANIÈRE GÉNÉRALE TOUTES LES PIÈCES CONSTITUANT LA CANDIDATURE DOIVENT ÊTRE ÉTABLIES ET DÉPOSÉES SUR LE PROFIL D'ACHETEUR PAR UNE (DES) PERSONNE(S) AYANT POUVOIRS POUR ENGAGER LE CANDIDAT.
ÉTANT PRÉCISÉ QUE :
 - DANS CETTE LETTRE OU DANS UN DOCUMENT JOINT A CETTE LETTRE, LE CANDIDAT DOIT IMPÉRATIVEMENT ATTESTER SUR L'HONNEUR QU'IL NE RELEVÉ D'AUCUN MOTIF D'EXCLUSIONS DE LA PROCÉDURE DE PASSATION DU MARCHÉ MENTIONNÉES AUX ARTICLES L.2141-1 A L.2141.11 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE.
IMPORTANT : LES CANDIDATS SONT INFORMÉS QU'AVANT LA NOTIFICATION DE SA DÉCISION, L'ACHETEUR DEMANDERA AU CANDIDAT DE PRODUIRE LES JUSTIFICATIFS ATTESTANT QU'IL NE SE TROUVE DANS AUCUN CAS D'EXCLUSION MENTIONNÉES AUX ARTICLES R.2143-6 A R.2143-9 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE
 - LE CANDIDAT DOIT IMPÉRATIVEMENT DÉCLARER QU'IL SATISFAIT À L'ENSEMBLE DES CONDITIONS DE PARTICIPATION REQUISES PAR L'ACHETEUR
 - EN CAS DE GROUPEMENTS D'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE, LE CANDIDAT DOIT INDiquer LE NOM DU MANDATAIRE DU GROUPEMENT.

Chaque membre du groupement devra fournir :

- ☐ **UNE DÉCLARATION (cf. formulaire DC2) donnant des renseignements sur le statut de chaque membre du groupement et sur leurs capacités économiques, financières, professionnelles et techniques. (Article R.2143-3, 2° du Code de la commande publique).**

A l'appui de cette déclaration (cf. formulaire DC2) chaque membre du groupement devra fournir :

- ☐ **UN TABLEAU EXPOSANT LE CHIFFRE D'AFFAIRES GLOBAL ET LE CHIFFRE D'AFFAIRES DU DOMAINE D'ACTIVITÉ FAISANT L'OBJET DU MARCHÉ CES TROIS DERNIÈRES ANNÉES (INDICATION PORTÉE AU FORMULAIRE DC2).**
- ☐ Une **ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE** en cours de validité
- ☐ Une déclaration indiquant les **effectifs moyens annuels** et l'importance du **personnel d'encadrement** pour chacune des trois dernières années.
- ☐ Une description de **l'outillage, du matériel et de l'équipement** technique dont il disposera pour la réalisation du marché.
- ☐ Des **certificats de qualification professionnelle** établis par des organismes indépendants (le cas échéant)
- ☐ Indication des titres et d'études professionnels ou **tout justificatif** attestant que les **intervenants proposés** pour réaliser le marché objet du présent concours **satisfont aux obligations** de **compétences** pour effectuer les missions qui leur seront confiées au sein du groupement pour exécuter le marché.

7.3.2 PRESENTATION DES REFERENCES DES COMPETENCES ET MOYENS

☐ Une présentation de l'équipe candidate, de ses compétences et de 5 références

Étant précisé que :

- Les références attendues sont celles correspondant à l'objet du concours à savoir des opérations relatives à la restructuration de services hospitaliers.
- Des références de plus de cinq ans pourront être produites.
- Les éventuelles opérations présentées pour lesquelles le candidat ou le membre du groupement n'a pas été lauréat d'un concours ne seront pas prises en compte.
- En cas de réalisation commune à plusieurs membres du groupement, le candidat l'indiquera.

☐ Les 5 principales réalisations de l'architecte mandataire de l'équipe candidate et correspondant à l'objet de l'opération (opération immobilière de taille, de nature et de complexité comparables)

- Des références de plus de cinq ans pourront être produites.
- Chaque référence indiquera obligatoirement si l'architecte était ou non mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre.
- En cas de réalisation commune à plusieurs membres du groupement, le candidat l'indiquera.

NOTA :

1. Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.
2. En cas de sous-traitance, devra être remis en plus : un acte spécial de sous-traitance (cf. formulaire DC4) pour chaque sous-traitant.
3. Les formulaires DC1, DC2, DC4 sont disponibles gratuitement sur le site : <http://www.economie.gouv.fr>

8 Composition de l'équipe

8.1 Niveau(x) spécifique(s) minimal / minimaux exigé(s)

L'équipe candidate présentera ses capacités financières et ses capacités techniques et professionnelles en conception de projets de taille, de nature et de complexité comparables dans le domaine de la santé. Les compétences suivantes sont présentées comme des niveaux minimaux exigés doivent être respectées pour l'ensemble des candidats.

D'un ou plusieurs Architectes, inscrits au tableau de l'ordre des Architectes pour les architectes français, ou possédant un diplôme reconnu au titre de la directive no 85/384/CEE du 10 juin 1985, ayant des compétences dans la conception en urbanisme, travaux en site et environnement urbain, en suivi de construction d'établissement de santé, avec une parfaite connaissance des marchés publics, obligatoirement mandataire de l'équipe de Maîtrise d'œuvre.

☐ d'un **bureau d'études techniques** ou des bureaux d'études techniques spécialisés en :

- Structure
- Fluides : chauffage, plomberie, CVC, désenfumage,
- Electricité : courants forts, courants faibles ;
- Fluides médicaux ;

- Lots architecturaux et mobiliers fixes (paillasse etc...);

- Une **compétence en coordination SSI** présentée par un membre de l'équipe ayant des compétences dans la conception et le suivi de projet de construction d'établissement de santé.

Étant précisé que :

- Le candidat démontrera ses compétences à travers la composition des membres de son groupement.
- Chaque membre de groupement devra préciser ses compétences ou références.
- Chaque compétence pourra être portée par plusieurs membres du groupement.
- Le candidat pourra compléter sa candidature par toute compétence qu'il juge utile au regard des caractéristiques du projet.

8.2 Interdiction des candidatures multiples

Chaque architecte mandataire, chaque architecte associé et chaque bureau d'études ne peut faire acte de candidature que dans une seule équipe.

8.3 Forme juridique du futur titulaire du marché de maîtrise d'oeuvre

La forme juridique en cas de groupement est le **groupement conjoint avec mandataire solidaire**.

Pour les raisons suivantes, le maître d'ouvrage précise que le mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre sera l'architecte, car :

- Il exerce un rôle essentiel au sein du groupement.
- Il assure sa prestation tout au long de la durée du marché.
- Il exerce des fonctions relevant d'un domaine réservé (établissement du permis de construire).

Pour les raisons suivantes, le maître d'ouvrage précise que le groupement sera conjoint, car :

- Chaque co-traitant présente une expertise spécifique qui peut difficilement être prise en charge dans le cas d'une défaillance de ce dernier par les autres membres du groupement.
- Chaque co-traitant présente des assurances spécifiques (responsabilités décennale) propres à son activité.

Les opérateurs économiques candidats qui se présentent sous forme de groupement auront donc l'obligation de préciser lequel des membres du groupement candidat sera ou seront le signataire du marché et d'indiquer les relations juridiques existant entre eux.

9 Dépôt des offres : transmission électronique obligatoire

9.1 Date de limite de réception des candidatures

Les candidatures devront être déposées avant la date et l'heure limites de réception des candidatures mentionnées en page de garde du présent document. Les candidatures reçues hors délai seront éliminées (article R 2143-2 du code de la commande publique).

9.2 Dépôt des documents dématérialisés

Les offres seront obligatoirement envoyées sous forme dématérialisées.

Le dépôt électronique des plis s'effectue exclusivement sur le profil d'acheteur dont l'adresse est :

9.1 Modalités de dépôt sur le profil d'acheteur

La réglementation impose la transmission des plis par voie électronique et exclusivement sur le profil acheteur. Par conséquent, **ni la transmission par voie papier ni celle par courrier électronique ne sont autorisées.**

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Le pli doit contenir les pièces de la candidature définies au présent règlement de concours.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

CONSEILS POUR PERMETTRE UN DEPOT DANS DE BONNES CONDITIONS :

Mentionner l'adresse mail de contact, dûment orthographiée, à utiliser dans le cadre des échanges de la consultation jusqu'à la notification.

Anticiper la demande de certificat de signature électronique par rapport à la date limite de réception des candidatures. Liste des prestataires de service de confiance : <https://www.ssi.gouv.fr/administration/visa-de-securite/visas-de-securite-le-catalogue/>

Nommage des fichiers :

Il est souhaité que l'opérateur économique précise le NOM DE LA PIECE (exemple DC1, Attri1, ...) puis le NOM DE LA SOCIETE. Exemple : « DC1_SOCIETE »

Nommage des fichiers et dossiers :

Il est conseillé d'éviter :

- Les accents et tous les caractères spéciaux
- Les intitulés trop longs

Arborescence et zippage des dossiers :

Il est conseillé de zipper le moins possible les dossiers et d'éviter les arborescences trop complexes (cascades de dossier) pour éviter les échecs de dépôt.

Signature des fichiers :

- La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.
- En cas de modification du document après signature au format XAdES ou CadES, le « couple » document signé et document de signature ne sont plus cohérents. L'opération de signature du document modifié est à renouveler.
- Seuls les certificats de signature électronique conformes au règlement eIDAS (ou conforme au RGS uniquement pour les certificats de signatures acquis avant le 12 avril 2018) sont autorisés,
- les formats de signature acceptés sont : PAdES, CAAdES, XAdES
- L'utilisation d'une signature électronique au format pAdES est conseillée.
 - ⇒ Ne pas signer les dossiers.

Rapport de signature à fournir :

- Utilisation du dispositif de signature par la plateforme

- Si utilisation d'un autre outil de signature électronique que celui de la plateforme : communiquer le « mode d'emploi » permettant de procéder aux vérifications nécessaires de la signature électronique) contenant à minima :

- ⇒ La procédure permettant la vérification de la validité de la signature ;
- ⇒ L'adresse du site internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire, qui comportent, au moins, la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur.

Délais de transmission électronique :

Il est conseillé d'anticiper le chargement des pièces afin de s'assurer que la transmission électronique des plis soit complète et entièrement achevée avant la date et l'heure limites de dépôt des candidatures.

Spam/courrier indésirable :

S'assurer que les messages envoyés par la Plateforme ne sont pas traités comme des courriels indésirables.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- Lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde doit être sur support physique électronique clé USB.

Cette copie de sauvegarde pourra être transmise

- par la Poste par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout mode d'acheminement permettant de certifier la date de réception (Chronopost, ou autre envoi express), à l'adresse suivante :

Centre Hospitalier de Sens
Cellule des marchés – 26PI82
1, Avenue Pierre de Coubertin
BP 108
89 108 SENS Cedex

- Par transporteur, du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 8 heures à 12 heures au Centre Hospitalier à la même adresse.
- En cas de remise contre récépissé, les plis seront acceptés par la Cellule des Marchés uniquement du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 9 heures à 16 heures.

Cette copie doit être remise sous pli scellé et doit comporter obligatoirement la mention lisible

« Ne pas ouvrir - copie de sauvegarde » - et

« 26PI82 »

Les documents figurant sur ces supports doivent respecter précisément les exigences du présent Règlement et être revêtus de la signature électronique ou manuscrite pour les documents dont la signature est obligatoire.

10 Visite du site

- La visite sur site est recommandée sans être obligatoire.
- Le contact est Monsieur Yohan LAMIDE, téléphone 03 86 86 19.17 / ylamide@ch-sens.fr

11 Renseignements complémentaires avant la remise des offres

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour présenter leur dossier de projet, les candidats devront transmettre impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

12 Précisions concernant le délai de validité des dossiers de projet (offres)

Le délai de validité des offres est fixé à **180 jours** à compter de la date limite de réception des dossiers de projet (offre).

13 Présentation de l'offre

⚠ AVERTISSEMENT : À défaut d'offre totalement conforme aux demandes de l'acheteur indiquées dans les pièces du dossier de concours, ce dernier se réserve la possibilité soit de dégrader l'évaluation de projet (offre) ou de déclarer l'offre irrecevable.

13.1.1 Mémoire technique ou note

Présentation de l'équipe et de l'organisation dédiée à l'opération.

Planning de l'opération tant en phase études que travaux dans le respect des délais mentionnés au DCE.

13.1.2 Tableau synthétique présentant les compétences, références et moyens

13.1.3 DCE signé

14 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

15 Critères de jugement

Libellé	Pondération
<u>Critère 1</u> : Compétences – Références - Moyens	20 %
<u>Critère 2</u> : Mémoire technique	20 %
<u>Critère 3</u> : Prix	60 %

16 Information des soumissionnaires

Les soumissionnaires seront informés des résultats de la consultation selon un courrier posté sur la plateforme PLACE et mail le cas échéant.

Fait à SENS le 25 juin 2026